

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTIONS DES RISQUES POUR LE SITE DE BAYER SAS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARLE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 19 juillet 2013, une enquête publique qui sera ouverte **du 2 septembre 2013 au 2 octobre 2013 inclus**, dans la commune de MARLE sur le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour le site de la société BAYER SAS sur le territoire de la commune de MARLE.

Le dossier complet du projet ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans la mairie de MARLE ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de MARLE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Jean-Marc PUJO, responsable du projet de la société BAYER, Zone Industrielle, BP 2 à MARLE (02250).

M. Francis GABET, principal de collège en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Alain LOBGEAIS, ingénieur chimiste en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Francis GABET siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

jours	heures	lieux
lundi 2 septembre 2013	9H00 à 12H00	Mairie de MARLE
jeudi 12 septembre 2013	14H00 à 17H00	Mairie de MARLE
samedi 21 septembre 2013	9H00 à 12H00	Mairie de MARLE
mercredi 25 septembre 2013	14H00 à 17H00	Mairie de MARLE
mercredi 2 octobre 2013	14H00 à 17H00	Mairie de MARLE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de MARLE et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative au projet susvisé qui prend la forme d'un arrêté approuvant le plan de prévention des risques technologiques.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,
Signé : Thomas BOSSUYT